



# LE CHARMANT SON

MARS 2021

## EDITO

Après une année 2020 difficile, l'administration nous propose d'en faire le bilan professionnel au travers de l'entretien individuel : son lot d'objectifs passés et à venir, son tableau synoptique à l'aspect de bulletin scolaire et ses appréciations littérales aux allusions parfois douteuses.

Cette année apparaît une nouvelle tendance qui touche plus particulièrement les personnes vulnérables en télétravail : le règlement de compte. Certains responsables jugent en effet que ces collègues « profiteraient » d'une position somme toute plus confortable de travailler à leur domicile plutôt qu'en présentiel à l'abri du regard inquisiteur de ce responsable averti. Certaines et certains vont même jusqu'à comptabiliser quotidiennement le nombre de courriels traités, de dossiers gérés voire même vérifier les temps de connexion des agents sur les applicatifs. Mais la défiance des responsables, poussée à son paroxysme, réside dans le compte rendu annuel... Au lieu de s'interroger sur leur capacité à encadrer cette nouvelle organisation du travail subie du fait de la crise sanitaire, ils profitent de l'occasion, trop belle, qui leur est offerte. Bref ces responsables se lâchent. On se croirait presque à « la Beaucaisson », tout y passe !

Des objectifs non atteints, sans considérer l'année passée si particulière, aux objectifs futurs inatteignables, un tableau synoptique dont les croix reculent de manière aussi surprenante qu'incongrue et des appréciations littérales dont la teneur déplacée n'a pas sa place dans le compte rendu annuel.

Bien évidemment, il est fait abstraction des conditions matérielles d'exercice des missions de ces télétravailleurs : PC portables inadaptés au multi-applicatif, ralentissements et encombrements du réseau de la DGFIP mal configuré et mal adapté à un tel trafic de données, absence de souris USB et d'ergonomie du poste de travail... On en passe et des meilleures.

Quoi qu'il en soit, que l'on soit une personne vulnérable ou bien portante, une telle situation et cette pression mise sur l'ensemble des agents sont inacceptables !!! Si vous êtes concernés, vos élus de Solidaires Finances Publiques vous invitent systématiquement à faire un recours hiérarchique.

Nous sommes et restons à votre disposition pour organiser votre défense et porter le cas échéant votre appel en CAPL.



## Pour nos adhérents... et un peu plus : les JO !

**V**oici quelques années désormais que le syndicat donne la possibilité aux adhérents qui sont admissibles à l'un des concours organisés par la DGFIP et qui le souhaitent, de passer un oral blanc, en plus de celui proposé par l'administration. Les Jurys Orange (de la couleur fétiche du SNUI, ancêtre de Solidaires Finances Publiques) ont depuis leur création pris un certain essor. De nombreuses sections, dont la vôtre, proposent ce « service » à l'adhérent. Cette préparation syndicale aux concours est particulièrement prisée par les « externes » (vrais ou « faux »), mais tout aussi par les internes. En Rhône-Alpes, une équipe régionale de « formateurs » se met tranquillement en place.

**Pour les sessions 2021, plusieurs dizaines de collègues ont pu bénéficier de ce petit plus.**

**Quelques-uns d'entre eux témoignent :**

*Malheureusement, je n'ai pas bénéficié de l'oral blanc de l'administration mais uniquement d'un oral blanc avec Solidaires (concours d'inspecteur externe). Il m'a permis de préparer de la meilleure des manières l'oral d'inspecteur. En effet, les conseils et les lignes directrices de cette préparation m'ont aidé à concentrer mes révisions sur les sujets clés de l'oral. De plus, cela a été une expérience très enrichissante, tant dans la préparation technique que psychologique. Les intervenants ont été clairs et patients dans leurs explications. Ce qui m'a permis d'intégrer plus facilement les notions évoquées.*

***L'entraînement à l'épreuve orale pour le concours externe de Contrôleur fait avec Solidaires, m'a permis d'avoir un aperçu de l'épreuve tant au niveau de la gestion du stress avant et pendant l'épreuve qu'au niveau des questions et du déroulé de l'entretien. Cela m'a permis d'apporter une vraie plus-value pour ma préparation et pour le jour de mon passage à l'oral.***

*Je n'ai pas pu bénéficier d'un oral blanc par la DGFIP, car il s'agissait du concours externe. Mais j'ai eu la chance d'avoir plusieurs oraux orange et sincèrement sans eux je ne pense pas que j'aurais réussi mon concours.*

*Dans le cadre de mon admissibilité à l'oral du concours interne d'inspecteur des Finances Publiques, Solidaires m'a adressé de la documentation et j'ai participé à l'oral blanc. Cet exercice m'a été d'une grande aide. En effet, c'est toujours impressionnant de se présenter. Multiplier les oraux blancs m'a permis de « dédramatiser » et d'améliorer mon aisance à l'oral. Par ailleurs, cela m'a donné l'occasion d'évaluer mes connaissances sur la DGFIP, d'identifier les domaines à travailler et surtout de modifier ma présentation qui présentait des lacunes.*

***Je conseille donc aux futurs admissibles de se rapprocher de Solidaires Finances Publiques pour y trouver un soutien dans la préparation à l'oral d'admission.***

*En tous cas, merci beaucoup de prendre le temps d'organiser cela, car je trouve que c'est un très bon complément à ce que peut proposer la direction, et c'est une réelle chance que d'avoir deux oraux blancs au lieu d'un seul.*

*La préparation de l'oral de concours implique de la rigueur et un travail méthodique. Elle nécessite, également, d'être accompagné, orienté et conseillé. Pour cela, l'oral Orange de Solidaires Finances Publiques joue un rôle clé et a été une aide très précieuse pour moi. Tout d'abord, le dispositif « prête moi ton concours » mis en place m'a permis de mieux appréhender les attentes des jurys. En effet, je me suis, beaucoup, appuyé sur les types de questions tirées des années précédentes et mises à la disposition des adhérents pour m'entraîner à structurer mes réponses. Aussi, les ressources documentaires internes qui m'ont été transmises, m'ont permis de mieux canaliser mes révisions sans me disperser. Avec les jurys Orange, j'ai également passé plusieurs oraux blancs. Ces collègues expérimentés et très disponibles m'ont rassuré et redonné de la confiance. En dépit d'un contexte très particulier, qui ne favorise pas la présence physique, ils ont su s'adapter en utilisant les plateformes d'échange (Whatsapp , Zoom) pour continuer à me conseiller, m'accompagner et m'orienter dans ma préparation. Nous avons travaillé, en visio, à conforter mes points forts mais aussi à corriger mes erreurs les plus fréquentes notamment dans les mises en situation. Je tiens à remercier, très chaleureusement, tous les membres des Jurys Orange de Solidaires Finances Publiques Isère qui œuvrent sans relâche pour l'avancement et la réussite de tous les agents.*

## Éclairage : Le salaire socialisé ?

Une partie du salaire est payée individuellement au salarié, un salaire direct, le salaire brut. L'autre partie, formée des cotisations, est versée aux caisses de sécurité sociale et de chômage.

Ce versement constitue un « pot commun », conçu pour satisfaire des besoins en raison de la maladie, de la maternité, des charges familiales, du chômage, de l'invalidité, de la retraite.

C'est un salaire indirect, le salaire socialisé. Il représente environ 40 % du salaire.

La **cotisation** n'est pas un prélèvement, une charge, un impôt, une taxe, une épargne, une assurance, un placement pour le futur : **c'est du SALAIRE !** Ainsi, supprimer les cotisations sociales, c'est amputer votre salaire socialisé, une part des richesses que vous créez en moins, et dans la répartition des richesses, c'est déplacer le curseur du TRAVAIL vers le CAPITAL.

## Merci Jérôme, merci Jérôme ?

L'organe de propagande directionnelle Ulysse nous apprenait il y a quelques semaines que notre bon DG avait arraché de haute lutte du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, une amélioration des possibilités de promotions intra-catégorielles, les fameux taux pro-pro. Ceux-ci déterminent le nombre d'agents C ou B qui peuvent changer de grade dans leur catégorie. Ce n'est pas comme si les organisations syndicales unanimes ne lui tannaient pas le cuir depuis des mois pour que la DG reconnaisse enfin, un peu pour le coup, le niveau d'engagement des personnels tant de fois vanté par les pouvoirs publics. Un instant de lucidité dont il n'est pas certain qu'il dure, et qui ne répondra pourtant que très partiellement aux attentes et aux revendications des agents.

## Le réchauffement climatique n'y fait rien !

Les premiers éléments du budget 2022 sont sans surprise, tristement. La valeur du point d'indice devrait rester congelé encore une année de plus. Pourtant, les fonctionnaires ont été et sont encore encensés pour leur adaptation face à la crise sanitaire, sur leur disponibilité et leur professionnalisme, leur dévouement même. Mais tout cela ne mérite que remerciements gratuits et lénifiants, pas une augmentation.

En 20 ans, c'est 20 % de pouvoir d'achat perdu par les agents soit, à l'échelle d'une année, une perte de 2,5 mois de salaire !



## Les recettes d'Amélie de Monmachin

Notre jeune et sémillante Ministre de la Fonction Publique ne voulait certainement pas être en reste. Celle (la ministre) du Travail s'apprête à saborder l'assurance chômage dans un moment où les salariés et leur entreprise souffrent le martyre. Les autres s'écharpent à grand bruit sur les menus des cantines scolaires. D'autres encore sont sur des registres plus polémiques et occupent l'espace médiatique. Il fallait bien qu'elle marque à nouveau l'époque et son passage rue de Grenelle. Quoi de plus naturel au pays de la Macronie ? Et voici qu'elle exhume des poussiéreux tiroirs du ministère les vieilles antennes et les recettes éculées visant à introduire dans la Fonction publique les recettes du privé. N'est-ce pas dans les vieilles marmites et avec de jeunes carottes que l'on fait les meilleures soupes ? Elle nous annonce, à l'instar de tous ceux qui l'ont précédée, un grand « big bang » pour les prochains mois. Réduire le nombre de corps, contractualiser à l'envi, déconnecter le grade de l'emploi... Elle écrit déjà Action Publique 2027... Sauf que...2022 !

Tu pousses le bouchon Amélie !



## Regardez derrière les apparences

**D**epuis maintenant près de 3 ans vous êtes abreuvés, y compris par nous d'ailleurs, d'acronymes en tout genre et autres néologismes : NRP, EFS, démétropolisation, relocalisation, etc... Ces termes sont les marqueurs visibles et lisibles des restructurations qui balayent notre administration. Celles-ci redessinent la géographie de la DGFiP avec son lot de transferts de missions et d'agents, d'abandon et de privatisation de pans entiers de nos activités, de fermetures et de déménagements de services entiers, regroupés et concentrés dans quelques sites par département, les plus nombreux souvent au chef-lieu. Ce grand chambardement crée à l'évidence certaines opportunités.

### **Pour les collectivités**

Qui ont été dépeçées de leurs emplois publics durant les dernières années ou qui subissent de plein fouet la désindustrialisation. Elles voient arriver dans leur giron des services prétendument nouveaux. Et peu importe si ceux-là ne vont offrir au final aucun service aux habitants.

### **Pour les agents aussi**

Qui voient s'ouvrir des possibilités, mêmes limitées et encadrées, de mobilités géographiques et fonctionnelles qu'ils n'auraient pas imaginées. Les personnels affectés dans les plus grosses résidences peuvent se sentir par ailleurs à l'abri de ce maelstrom. Personne n'imagine que les pouvoirs publics décident, demain de fermer le CFP de Rhin et Danube par exemple.

### **Et pourtant**

Les restructurations ne sont que les outils d'une transformation fondamentale et profonde des méthodes de travail et de l'organisation du travail. Et pour le coup, peu importe où vous êtes affectés, où vous le serez un jour ou l'autre. L'administration surfe sur au moins trois piliers pour arriver à ses fins : les suppressions d'emploi, le numérique, la division du travail à outrance. Le gouvernement et le parlement viennent rajouter leur pierre à l'édifice en modifiant par touches successives la fiscalité et le droit fiscal ainsi qu'en bouleversant le droit de la Fonction publique. Car sans destruction méthodique des droits et garanties des personnels et du statut, tous ces changements seraient pour le moins compliqués à mettre en œuvre.

### **Illustrations**

Prenons quelques exemples, en commençant par la mission emblématique de service public que représente l'accueil. La politique d'accueil voulue par la DG se calque sur celle mise en place dans d'autres structures du même type. Elle tend de plus en plus sur des modèles du privé et de la relation clients plus que sur un service public. Segmentation et dissémination sont les maîtres-mots de cette politique. Aux plate-formes téléphoniques, aux EFS et autres MSAP, aux plate-formes numériques les points d'entrée, de renseignements généraux, d'accompagnement aux usages du numérique, la délivrance de certains documents. Aux services des CFP, survivants du NRP, l'accueil technicien, mais à terme seulement sur rendez-vous et uniquement si cela est jugé nécessaire.

A ce petit jeu, la demande va se concentrer ailleurs que dans les CFP qui perdront petit à petit la compétence d'accueil généraliste... Cette évolution pourrait paraître bénéfique en termes de conditions de travail, dans un premier temps. Dans un second, elle aboutira à n'en pas douter au mieux à des transferts d'emplois, au pire à des suppressions. De surcroît, sauf à faire monter en compétence les plate-formes téléphoniques, ces dernières seront des proies faciles pour les sociétés spécialisées dans la relation clients qui lorgnent déjà dessus, promettant des milliards d'économies au gouvernement. Par ailleurs, la montée en compétence aura des répercussions sur les charges de travail et donc sur le niveau des emplois... La création de structures supra départementales en cours va venir affecter les SIE et les SPF dans un premier temps, les premières siphonnant les secondes des travaux les plus intéressants, pour, au final reconstituer un nouveau réseau beaucoup moins dense que l'existant, avec là aussi des transferts et des suppressions d'emplois à la clef. Les évolutions législatives, telle la suppression de la TH ou la loi ESSOC, ou technologiques, montée en puissance de la dématérialisation et de la relation numérique auront elles aussi des conséquences désastreuses en termes d'emplois et d'implantations : l'avenir des SIP, des SDIF et du contrôle fiscal est pour le moins concerné.

Tout ceci pour que chacun soit conscient que tous les services, toutes les missions, tous les agents, quelle que soit leur place dans la chaîne hiérarchique, donc toutes les implantations, sont ou seront concernées à plus ou moins longue échéance. Personne n'est à l'abri de rien face à la volonté politique de destruction, sous des prétextes comptables, des services publics, du service public de la DGFiP.